



## Condition suspensive de crédit

-----  
Par ridfa02

Bonjour à tous,

Je sollicite vos connaissances, car je désespère de la situation de notre SCI.

En effet, avec mon associé nous souhaitons faire une acquisition en Guadeloupe, nous avons vu au préalable avec la banque de notre SCI pour savoir si c'était financable, la réponse était oui, et qu'ils finançaient bien dans les DOM TOM, réponse faire par le responsable d'agence qui est notre conseiller.

Nous avons donc fait une offre qui a été acceptée pour un bien.

Cependant, au moment de la validation finale de notre demande de crédit, le responsable d'agence nous appelle pour nous dire qu'à sa surprise finalement ils ne finançaient plus dans les Dom Tom depuis le Covid.

Résultat, on se retrouve avec peu de temps, pensant que tout était ok, pour trouver un crédit, mais surtout, les conditions suspensives demandent 2 attestations de refus. Nous en avons donc une faite par notre banque, cependant nous arrivons pas malgré des prises de contacts à avoir la seconde.

ma banque personnelle par exemple ne finance pas les dom tom non plus et ne peut nous faire une attestation car notre SCI n'est pas enregistrée chez eux. On est passé par un courtier situé en Guadeloupe qui ne veut pas prendre en charge notre dossier car le bail commercial de mon associé arrive à sa fin dans 1 an, bail qui sera renouvelé ..

J'ai pris contact avec 1 banque en Guadeloupe, que je vais avoir au téléphone très prochainement, j'ai envoyé nos documents, mais je sens qu'elle va nous dire par téléphone qu'ils peuvent nous financer vu comme c'est partie. Le soucis, c'est comment avoir des attestations de refus, si les banques ne nous en délivrent pas..

Quels recours avons nous dans ce genre de situation lorsque nous sommes de bonne foi, afin de ne pas perdre les 16000 euros avancés au notaire..

Merci pour vos éventuels conseils et lumières.

-----  
Par ESP

Bonsoir

Je ne comprends pas vraiment...

Voulez vous, ou non, acheter ?

-----  
Par ridfa02

Merci pour votre réponse,

Nous souhaitons bien entendu acheter et aller au bout. Les démarches vont dans ce sens. Cependant le courtier semblant pessimiste...

Mais à défaut de pouvoir, on ne veut pas perdre les 16000 euros avancés et faire jouer la condition suspensive.

Lorsque l'on prend contact avec une banque, elle nous demande nos pièces pour étudier notre dossier et nous rappellent. Le soucis étant que si à chaque fois elles nous refusent sans délivrer d'attestation de refus, je ne sais pas trop comment procéder.

J'ai le sentiment que pour avoir ce fameux papier, il faut au préalable que le dossier soit envoyé pour validation de l'offre de prêt, mais si on arrive même pas à cette étape car refus avant comment faire..